

Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation
Herausgeber: Société jurassienne d'émulation
Band: 111 (2008)

Artikel: Prix 2008 de l'Assemblée interjurassienne
Autor: Lachat, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-550162>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Prix 2008 de l'Assemblée interjurassienne

En cette fin d'année 2008, la 161^e de sa vie, la Société jurassienne d'Emulation a reçu un bien beau cadeau de Noël: l'Assemblée interjurassienne lui a décerné le «Prix 2008 de l'Assemblée interjurassienne». Cette marque d'estime et de reconnaissance, notre société peut en être fière; elle consacre et confirme le bon travail et la ligne culturelle que poursuit l'Emulation dans l'intérêt et la valorisation du pays interjurassien, du Jura tout entier.

Cependant, ne perdons pas de vue que c'est toute l'histoire de la Société qui est saluée par ce Prix et donc tous nos prédécesseurs qui sont ainsi distingués et honorés: nos illustres fondateurs, les personnes actives dans les Sections, les chercheurs dans les Cercles, les rédacteurs des Actes, les animateurs de nos Editions ainsi que tous les responsables qui se sont succédé au cours des années dans le Comité directeur efficacement assisté par ses secrétaires.

Le lien interjurassien est historiquement et avant tout culturel.

L'Emulation est là pour le rappeler. Elle tend à illustrer ce lien identitaire jurassien pluriel en le perpétuant dans un esprit curieux, critique, ouvert tout en étant empreint d'humanité. Le Prix qui lui est attribué cette année salue ainsi la justesse de la mission que poursuit l'Emulation et c'est à cette espérance que nous devons rester fidèles dans les années à venir.

La cérémonie de remise du Prix interjurassien 2008 aura lieu le 19 février 2009. Nous y reviendrons dans les *Actes* 2009.

Pierre Lachat,
Président central de la Société jurassienne d'Emulation



Prix de l'Assemblée interjurassienne
pour travaux scientifiques, historiques,
ou autre réalisation d'envergure

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons le grand plaisir de vous annoncer que, lors de sa séance plénière du 11 décembre 2008, l'Assemblée interjurassienne, sur proposition de sa commission «Culture» et des quatre experts des cantons de Berne et du Jura, a désigné la Société jurassienne d'Emulation

***lauréate du Prix 2008 de l'Assemblée interjurassienne,
doté de CHF 10000.–***

L'AIJ récompense les activités que votre Société a déployées durant plus de 160 ans et qu'elle exerce encore sur le territoire du Jura tout entier et, par le biais de ses sections, dans l'ensemble de la Suisse. Elle reconnaît ainsi qu'en mettant en valeur le patrimoine jurassien, en soutenant de nombreuses créations et recherches pluridisciplinaires, la Société jurassienne de l'Emulation réalise une œuvre d'envergure qui présente un intérêt majeur pour la région.

La Cérémonie officielle publique de remise du Prix aura lieu en principe à l'issue de la première séance plénière de l'Assemblée interjurassienne de l'année à venir, à savoir le jeudi 19 février 2009, à une heure et dans un lieu qui restent à définir. Par conséquent, nous vous prions de bien vouloir d'ores et déjà réserver cette date. Nous nous permettons de prendre contact avec vous en temps voulu en vue de l'organisation de cette manifestation.

Dans cette attente, et réitérant nos sincères félicitations, nous vous adressons, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs ainsi que tous nos vœux à l'occasion des Fêtes de fin d'année.

Assemblée interjurassienne:
Serge Sierro, Emanuel Gogniat